

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 février 2013

POINT XI.3 - 4^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 4 février 2013 : compte-rendu de la commission de la pédagogie du 29 janvier 2013 : demandes relatives à des diplômes d'université

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : les demandes relatives à des diplômes d'université.

Dijon, le 1^{er} mars 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J: Tableau des demandes relatives à des D.U ou D.I.U

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 4 mars 2013

Extrait publié sur le site internet de l'établissement le : 4 mars 2013

DEMANDES RELATIVES A DES D.U OU DES D.I.U

COMMISSION DE LA PEDAGOGIE DU MARDI 29 JANVIER 2013

CEVU DU LUNDI 4 FEVRIER 2013

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
DU Alimentation Santé Micro nutrition (ASM)	UFR Pharmacie	<p>1) Modification de la maquette : rubrique « public recruté » pour application immédiate.</p> <p>Distinguer entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les professionnels : médecin, pharmacien, autres acteurs de santé de niveau bac +5 <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants de formation initiale de niveau Bac+5 (pour ces derniers, une seconde inscription pourra alors se faire) <p>2) Modification du volume horaire : actuellement le DU est présenté avec un volume horaire de 120H. En fait, il s'agit de 96H présentiel pour 1250€ et 24H de travail personnel.</p>	FAVORABLE	FAVORABLE
DU Pathologie neuro-fonctionnelle.	UFR Pharmacie	<p>Modification du volume horaire : actuellement le DU est présenté avec un volume horaire de 100H. En fait, il s'agit de 96H présentiel pour 1250€ et 4H de travail personnel.</p>	FAVORABLE	FAVORABLE

INTITULÉ	PORTEUR DU PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA CP	AVIS DU CÉVU
<p>DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins - niveaux 1et 2</p>	<p>UFR Médecine</p>	<p>Formation mise en place par les enseignants de Médecine et de Santé au travail pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : décret du 30.01.2012 (article R.4623-23) : « le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions. »</p> <p>Public visé : médecins inscrits depuis au moins 5 ans au conseil de l'Ordre (formation continue exclusivement)</p> <p>Durée de la formation : 2 ans</p> <p>Coût : 4500 euros par an</p>	<p>FAVORABLE</p>	<p>FAVORABLE</p>